

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Délibération N° 018-2025

**SURVEILLANCE
BAIGNADE ETE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le huit du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

Date de convocation du Conseil : le 03 avril 2025

Présents :

MMES CROUZETTE, CERTAIN, CLEDIERE, NOEL, BOUDRIE, MARLINGE, MOUSNIER, VERDEYME, VILLATOUX, MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, RHODES, FOURCHES, MANCI,

Absents excusés :

Mme POUGET (procuration à M. FOURCHES)
M. ORLIANGES (procuration à Mme CERTAIN)
M. SAGE (procuration à Mme CROUZETTE)
M. VILLETTE

Secrétaire de Séance : MME VILLATOUX

- Madame la maire indique qu'il convient de procéder au recrutement de surveillants de baignade pour la saison estivale (du 05 juillet au 31 août 2025), sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives. Il indique que 2 surveillants sont nécessaires simultanément;

Elle précise que la baignade sera surveillée du mardi au dimanche, de 13h30 à 19h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise Mme la maire à procéder au recrutement précité
- Précise que le recrutement se fera sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives, indice brut 478, majoré 420
- Indique que les crédits afférents sont prévus au budget

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20250408-D018-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025